

ÉCOLE DE TROUVILLE LA HAULE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 22 OCTOBRE 2021

Début du Conseil d'école à 18h.

Présents : - enseignants : Mmes Richer, Deneuve, Thieury et Catelain
- parents élus : Mmes Carl, Laisney, Lasnier, Mangote, Marie, M. Duval
- mairie de Trouville la Haule : M. Mercier, maire ; Mme Rillet, adjointe
- mairie de Aizier : M. Maupoint, maire

Absents excusés : M. Vivien, IEN, Mme Démare-Favand, Thieusselin parents élus, M. Tardif, maire de Tocqueville

→ Mme Lasnier est désignée secrétaire pour la signature du procès verbal de ce conseil d'école.

Ordre du jour :

- présentation des équipes (parents, enseignantes, élus)
- vote du PV du conseil d'école de juin 2021
- lecture et vote du règlement du conseil d'école et du règlement de l'école
- effectifs de cette année et effectifs à prévoir
- vie de l'école (projets, manifestations, ...)
- bilan de la coopérative
- questions diverses

1- Présentation des équipes (parents, enseignantes, élus)

École : Mme Richer, enseignante de PS-MS-GS ; Mme Deneuve, enseignante de CP-CE2 ; Mme Thieury, enseignante de CE1-CE2 et Mme Catelain, enseignante de CM1-CM2 et directrice de l'école.

Les élections ont eu lieu le vendredi 8 octobre, 58,54 % de participation, en majorité par correspondance.

Remarque des parents d'élèves élus au sujet des élections : Lors des élections, il ne faut pas choisir un parent sur la liste mais la liste entière. Les parents demandent que cette remarque soit rappelée lors des prochaines élections.

Parents : Mmes Mangote, Démare-Favand (absente), Lasnier et M. Duval, parents d'élèves élus titulaires ; Mmes Carl, Laisney, Marie et Thieusselin (absente), parents d'élèves élus suppléants.

Mairies : M. Mercier, maire de Trouville la Haule, Mme Rillet, 2^e adjointe au maire de Trouville la Haule, M. Maupoint, maire de Aizier.

2- Vote du procès verbal du conseil d'école du 4 juin 2021

Procès verbal adopté ce jour par 10 voix pour (0 voix contre, 0 abstention)

3- Lecture et vote des règlements

→ Lecture et vote du règlement du conseil d'école

Règlement adopté ce jour par 10 voix pour (0 voix contre, 0 abstention)

→ Lecture et vote du règlement de l'école

Les ajustements :

- *Horaires de récréation* : 10h-10h15 / 14h45-15h pour les CP-CE2 et les CE1-CE2 ; 10h30-11h / 15h15-15h45 pour les PS-MS-GS et 10h30-10h45 / 15h15-15h30 pour les CM1-CM2.

Accueil des élèves et remise des élèves aux familles : L'accueil des élèves est assuré à partir de 8h20 le matin et 13h20 l'après-midi, dans la cour de récréation. L'accueil des PS-MS-GS se fait en classe à 8h20. Les élèves de PS-MS-GS et de CP-CE2 sont rendus à leurs familles à l'issue des classes du matin et de l'après-midi à la barrière de l'école*. Les élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 sont rendus à leurs familles à la porte donnant sur le parking*.

*sauf s'ils sont pris en charge, à la demande des familles, par le personnel de la cantine, du périscolaire ou de transport.

Ajustement des niveaux de classe.

- « À la récréation du matin, les goûters ne sont autorisés que s'il s'agit de fruits, compotes ou gâteaux aux céréales. » remplacé par « Les goûters à la récréation ne sont pas autorisés. »

Règlement adopté ce jour par 10 voix pour (0 voix contre, 0 abstention).

Intervention des représentants des parents d'élèves qui se questionnent sur le goûter du matin : si un enfant arrive dès l'ouverture du périscolaire (7h), il aura petit déjeuné très tôt donc il se peut qu'il ait faim à l'heure de la récréation.

Réponse de l'équipe enseignante : Dans l'ancien règlement, les goûters n'étaient autorisés que s'il s'agissait de fruits, compotes ou gâteaux aux céréales. Cette règle n'était pas suivie, les élèves venaient avec des goûters au chocolat, des bonbons pour le goûter, ... Nous étions aussi confrontées au vol de goûters. Afin d'éviter cela, il serait peut être préférable de prendre un petit en-cas à la fin du périscolaire, juste avant d'aller en classe.

4- Effectifs de cette année et effectifs à prévoir

Effectifs de cette année :

Classe de Mme Richer : 6 PS+10 MS+5GS=21 élèves

Classe de Mme Deneuve : 14 CP+4 CE2=18 élèves

Classe de Mme Thieury : 12 CE1+6 CE2=18 élèves

Classe de Mme Catelain : 11 CM1+10 CM2 = 21 élèves soient 78 élèves (moyenne de 19,5 par classe)

Prévision d'effectifs pour la rentrée de septembre 2022 :

→ 15 PS à venir, d'après les listes demandées aux mairies.

Nous pouvons ajouter 3 PS de plus : 2 hors commune mais ayant une sœur déjà scolarisée à l'école et 1 n'apparaissant pas sur la liste de Trouville la Haule mais dont la sœur est scolarisée à l'école (nouvelle arrivée dans le village).

Nous pouvons retirer 1 enfant de la liste de Tocqueville puisque l'aîné de cette famille n'est pas scolarisée à l'école de Trouville la Haule.

→ 10 élèves de CM2 partiront au collège en septembre 2022

Il y aura donc un effectif à + 7 élèves par rapport à cette année : $78-10 = 68$; $68+15+2=85$ élèves.

Intervention des parents d'élèves élus : Si tous les PS prévus (15) viennent à l'école, y aura-t-il assez de place au dortoir ?

Réponse de Mme Rillet, Trouville la Haule : Nous avons 12 lits au total pour l'école. Ce nombre sera à réajuster en fonction de nombre de PS à la rentrée prochaine.

5- Vie de l'école (projets, manifestations, ...)

Le thème retenu cette année est le voyage dans le temps. C'est un thème présent dans les programmes mais il sera accentué en le liant avec les arts visuels, l'histoire de l'art et nos sorties pédagogiques.

À ce sujet, et en réponse à la question « Des sorties sont-elles prévues cette année ? Un voyage pourrait-il être envisagé ? », nous aimerions ponctuer l'année scolaire avec 2 ou 3 sorties pédagogiques par classe : musée Juliobona à Lillebonne, Muséeoiseine à Caudebec, musée de l'Éducation Nationale à Rouen, ...

L'organisation de ces sorties sera soumise à l'argent disponible sur le compte de la coopérative.

Un voyage avec nuitées peut éventuellement être envisagé mais pas cette année car c'est un projet qui se prépare un an à l'avance, et lorsque les conditions sanitaires seront meilleures.

Ces sorties organisées au fil de l'année nous semblent plus intéressantes que la traditionnelle sortie de fin d'année.

Intervention des parents d'élèves élus : Pourquoi le délai d'un an est-il nécessaire pour organiser un voyage avec nuitées ?

Réponse de l'équipe enseignante : Il faut déjà trouver un établissement qui aurait une possibilité d'accueil. Avec le Covid, les établissements recevant des classes sont moins nombreux car ils ont parfois changé leur formule d'accueil, les nuitées ayant été interdites pendant un long moment.

Il faut ensuite penser au financement car un séjour d'une semaine coûte à partir de 300 € par élève. Le prix augmente en fonction du thème du séjour. La coopérative ne peut pas servir uniquement au financement de ce voyage.

Interventions des parents d'élèves élus : Qui subventionne ce type de voyage ?

Réponse de l'équipe enseignante : Le Conseil Général et le Département peut donner une subvention.

→ Anticipation de la question 8 pour la mairie : **Association de parents d'élèves** : Une réflexion est menée pour évaluer l'opportunité de créer une association de parents d'élèves ? Nous souhaiterions recueillir l'avis de l'école et la Mairie.

Intervention des parents d'élèves élus : Si les parents forment une association, pourrait-elle recevoir une subvention de la part de la mairie ?

Réponse de Mme Rillet, Trouville la Haule : Il n'y aura pas de subvention pour une nouvelle association puisque la mairie subventionne déjà la coopérative de l'école.

Réponse de M. Maupoint, maire de Aizier : la mairie peut donner une subvention, sur demande complétée par un projet pédagogique mais il serait plus simple que la mairie subventionne directement la coopérative de l'école car il n'y aurait pas d'association à constituer.

Les parents d'élèves élus approuvent car la constitution d'une association impose un règlement assez lourd à respecter (assemblée générale, président, ...)

Évaluations nationales : les CP et les CE1 les ont passées en septembre. Les restitutions ont été faites aux familles par rendez-vous individuels. Les CP auront une deuxième session d'évaluations en janvier 2022.

Sécurité : Nous avons fait un exercice incendie en début d'année et nous ferons un exercice PPMS attentat le 18 novembre (rester confiné puis évacuer dans le silence).

Commémoration du 11 novembre : nous irons chanter la Marseillaise au Monument aux Morts de la commune de Aizier. Comme d'habitude, quelques élèves déposeront un objet fait pour l'occasion. La commémoration du 8 mai aura lieu à Trouville la Haule.

Fêtes de fin d'année : nous avons prévu d'organiser une chorale par classe le vendredi 17 décembre. En fonction du cadre sanitaire, soit nous filmerons les élèves et ferons un lien sur le blog, comme pour le spectacle de fin d'année ; soit nous inviterons les parents dans la salle polyvalente le vendredi 17 décembre.

Le Père Noël viendra à l'école ce même vendredi, pour la plus grande joie des élèves. Avec la complicité de la Mairie de Trouville la Haule, il distribuera quelques cadeaux.

Nous aimerions refaire un marché de Noël. Pour les mêmes raisons sanitaires, soit il se fera virtuellement, comme l'année dernière, soit il sera organisé à l'extérieur.

Si l'organisation se fait à l'extérieur, est-il possible d'avoir une guirlande pour l'éclairage et le côté festif ?

Réponse de M. Mercier et Mme Rillet, Trouville la Haule : Il faut chercher dans le matériel de la mairie mais cela doit être possible.

En ce qui concerne l'organisation d'une chorale dans la salle, le pass-sanitaire est obligatoire puisque c'est une salle entrant dans la catégorie « spectacle ». Il faudra vérifier par le biais de l'application à l'entrée de la salle. La capacité de la salle est de 200 personnes.

Intervention de l'équipe enseignante : Nous limiterons l'entrée aux parents et frères et sœurs.

6- Bilan de la coopérative

Au 31 août 2021, il y avait 9303,40€ sur le compte de la coopérative. Les documents de la coopérative sont présentés au Conseil d'école : carnet de chèques et cahier avec les pièces justificatives. Le bilan financier sera présenté ultérieurement aux parents car il n'était pas imprimé (panne d'électricité).

Bilan des actions menées :

- photos de classes : reçu = 1201€, facture = 896,80€, bénéfice = 304,20€
- vente de masques : reçu = 110,50€, facture = 225,30€, déficit = 114,80€
- vente chocolats : reçu = 931,60, facture : 728,70€, bénéfice = 202,90€
- photos Noël : reçu = 122€, facture = 17,21€, bénéfice = 104,79€
- marché de Noël : bénéfice = 250,50€, les fournitures étant achetées au fil de l'année avec le budget fournitures scolaires
- fleurs : reçu : 1165,20€, facture = 845,64€, bénéfice : 319,56€

Bilan des dépenses pour les sorties :

- cars pour aller au cinéma de Pont Audemer : 450€
- entrées au cinéma de Pont Audemer : 280€

La mairie de Trouville la Haule a versé une subvention de 2 000€ le 4 juin 2021. Les enseignantes remercient la mairie.

Les enseignantes remercient les parents pour l'organisation de la kermesse du 2 juillet. Cette journée a apporté une touche festive en fin d'année.

7-Questions diverses

Ces questions ont été transmises par les parents d'élèves en amont du conseil d'école.

Questions école :

1. **Organisation** : Quelle est la répartition du groupe de CE2 ? Comment les enseignements sont-ils organisés entre les 2 maitresses ? Quels en sont les effets sur le climat scolaire (incidents à répétition, bagarres observés l'année dernière) dans les deux classes concernées ?

Réponse de l'équipe enseignante : il y a 4 CE2 avec les CP dans la classe de Mme Deneuve et 6 CE2 avec les CE1 dans la classe de Mme Thieury. Dans un souci de cohérence, les enseignantes ont les mêmes supports pédagogiques en français et en maths. Un décloisonnement pour l'anglais et la science est organisé le lundi et le vendredi.

Cette organisation visait à séparer le groupe de CE2 de façon à ce que chaque élève trouve mieux sa place dans le groupe classe. Des effets positifs ont été notés : les élèves travaillent plus sereinement dans chacune des classes.

2. **Equipements** : De quels outils informatiques et quelle connexion internet disposent l'école pour son usage pédagogique ? Quelles classes les utilisent et à quelle fréquence ?

Réponse de l'équipe enseignante : nous avons une connexion Internet dans la classe de CP-CE2 et dans la classe de CM. Il y a un vieil ordinateur en maternelle que les élèves ne peuvent pas utiliser, un ordinateur en CP-CE2 et celui de l'enseignante, 4 ordinateurs en CM que les élèves utilisent pour faire des recherches ou en traitement de texte et un vieil ordinateur en CE1-CE2 que les élèves ne peuvent pas utiliser.

En collaboration avec la mairie, nous faisons un dossier de demande de subvention pour équiper l'école en TNI.

Intervention des parents d'élèves élus : Il serait peut être préférable de faire un dossier pour équiper les classes en TNI et changer les ordinateurs, c'est-à-dire faire un dossier complet.

Réponse de Mme Rillet, Trouville la Haule : Nous allons être confronté à un problème de coût, la subvention ne couvrant pas toutes les dépenses. La question du financement de l'entretien /dépannage du matériel se pose également.

Intervention des parents d'élèves élus : Pour réduire les coûts, il est possible de récupérer des écrans, des claviers et des souris.

3. **Mails des parents de l'école** : Pouvons-nous avoir accès aux adresses mails de parents des élèves de l'école pour leur adresser un mail d'informations (présentation des RPE et de nos actions) et recueillir leur consentement pour être dans les contacts des RPE ?

Réponse de Mme Catelain : je ne peux pas vous donner les mails des parents sans leur autorisation. Le mieux est de faire un mot les demandant directement. Nous glisserons ces mots dans les cahiers de liaison.

Intervention des parents d'élèves élus : L'expérience a déjà été menée sans succès l'année dernière.

Intervention de M. Maupoint, maire de Aizier : Il faudrait ajouter une ligne dans la fiche de renseignement du début d'année en demandant aux parents s'ils autorisent ou non à donner les adresses mails aux représentants des parents d'élèves.

Cela sera fait pour l'année prochaine. Pour cette année, Mme Catelain enverra un mail aux parents avec l'adresse mail des représentants des parents d'élèves. Ainsi, s'ils le souhaitent, ils donneront leur adresse personnelle.

4. **Sorties scolaires** : Des sorties sont-elles prévues cette année ? Un voyage pourrait-il être envisagé ?

Réponse de l'équipe enseignante : ce point a été traité dans la partie « vie de l'école »

5. **Jeux** : Les jeux dangereux des cours de récréation (jeu du foulard, ...) font périodiquement la une des journaux, de tels comportements ont-ils déjà été observés à l'école ? De manière plus générale, à quel type de jeux les enfants jouent ils lors des récréations ? Comment l'espace, et les jouets (ballon...), sont-ils répartis dans la cour de récréation ?

Réponse de l'équipe enseignante : de tels jeux ne sont pas connus à l'école. Pour rappel, les CP-CE2 et les CE1-CE2 sortent ensemble en récréation, ce qui permet au groupe de CE2 de se retrouver. Ils jouent le plus souvent au foot, avec des cerceaux, des ballons, à s'attraper, ... Les élèves de maternelle et les CM sortent ensemble en récréation. L'espace de récréation est ainsi mieux utilisé. Les petits jouent avec des voitures, des bilboquets et la structure ; les CM jouent au foot, avec des ballons, avec des craies, à s'attraper, ...

Questions mairie :

6. **Cantine** :

- a. Quelle est l'organisation du temps de cantine (nombre de service, lieu, effectif, durée) ? Cette organisation est-elle pérenne sur l'année ou temporaire pour la période COVID ? Pourrions-nous avoir un trombinoscope des différents intervenants ? Comment cela se passe-t-il en termes de comportement et de bruit ?

Réponse de Mme Rillet, Trouville la Haule : L'organisation en un seul service est pérenne. Le trombinoscope du personnel ne sera pas fait avant d'avoir l'autorisation des personnes concernées.

La cantine est organisée dans la salle polyvalente car il ne faut pas mélanger les classes et garder un espace entre les tables.

Mme Rillet suppose que les élèves qui posent problème à la cantine sont ceux qui posent aussi problème à l'école. Le réfectoire sera insonorisé (janvier 2022).

- b. Des parents ont exprimé le souhait que les enfants de la classe de PS, MS et GS puissent avoir des bavoirs lors du repas. Est-ce envisageable et quelles en seraient les modalités ?

Réponse de Mme Rillet, Trouville la Haule : Qui s'occupera de l'entretien des bavoirs ? Chaque enfant arrivera-t-il avec son bavoir ?

Si les parents se chargent de l'organisation, il n'y a pas de problème mais cela ne peut pas être une surcharge de travail pour le personnel.

Intervention de Mme Richer : On peut faire un essai. Si tous les PS amènent leur bavoir, ils peuvent le mettre avant de partir à la cantine, sous le manteau. Il faudrait un bavoir à élastique pour que les élèves soient autonomes.

Intervention des parents d'élèves élus : Pourquoi l'entretien des bavoirs n'est-il pas pris en charge par les agents ?

Réponse de Mme Rillet, Trouville la Haule : Cela ajoute du temps aux agents qui sont déjà bien chargés en tâches.

Intervention de M. Mercier, maire de Trouville la Haule : Pendant que les agents mettent les bavoires, ils ne peuvent pas surveiller et les enfants sont de plus en plus intrépides.

→ L'équipe enseignante fera un mot pour l'essai au retour des vacances d'automne.

- c. Suite à l'accident d'un élève l'année dernière (Gabriel MANGOTE) pendant le temps de la récréation après la cantine, les agents de la commune en charge de la surveillance des enfants, ont-elles été formées au 1^{er} secours ? Y a-t-il eu une procédure mise en place ? Quelle est-elle ? Mme Leblond est-elle toujours référente ? Les modalités d'accès aux fiches médicales de liaison de l'école (pour transmission au secours si nécessaires, ...) sont-elles connues des agents ?

Réponse de Mme Rillet, Trouville la Haule : Tous les agents sont formés. Une remise à niveau aura lieu le 4 novembre 2021. Mme Leblond (secrétaire de mairie) est toujours référente. C'est elle qui sait où sont les fiches médicales, les agents n'y ont pas accès.

7. **Matériels** : Pourriez-vous définir les modalités de stockage et d'accès aux matériels en lien avec les actions menées par le RPE (lots, denrées, ...). Un projet d'extension du préau est-il toujours d'actualité pour répondre à ce besoin ?

Réponse de Mme Rillet, Trouville la Haule : Le projet d'extension du préau aurait dû être fait mais nous sommes toujours en attente d'une signature pour le début des travaux.

8. **Association de parents d'élèves** : Une réflexion est menée pour évaluer l'opportunité de créer une association de parents d'élèves ? Nous souhaiterions recueillir l'avis de l'école et la Mairie.

Sujet traité dans le point 5 : Vie de l'école.

9. **Actions au profit de l'école** : Nous étudions la possibilité d'organiser une après-midi « déguisé jeu de société » en dehors du temps scolaire avant Noël. La mairie accepterait-elle de prêter la salle communale ? Quel serait le protocole sanitaire à mettre en place ?

Réponse de Mme Rillet, Trouville la Haule : Il n'y a pas de problème pour prêter la salle en dehors du temps scolaire pour éviter la manipulation des tables de la cantine.

Intervention de Mme Lasnier, parent d'élèves élue : L'accueil des agents de la cantine est très sympathique. Dans ce contexte sans chauffage ni électricité à l'école, les élèves et les enseignantes ne pourraient-ils pas être accueillis dans une autre commune : Aizier, Tocqueville, ou dans une autre école ?

Réponse de Mme Rillet, Trouville la Haule : Cela poserait un problème de trajet, de responsabilités et d'assurances pour les élèves comme pour les enseignantes.

Fin du conseil d'école à 20h10.

Prochain conseil d'école le 4 mars à 18 heures à l'école de Trouville la Haule.

Représentant de Parents d'élèves
R. Lasnier
Secrétaire
le 15/11/2021.